



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
9 décembre 2014
Français
Original: anglais

Comité de la science et de la technologie

Quatrième session extraordinaire

Cancún, Mexique, 9-12 mars 2015

Renseignements à l'intention des participants

La quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie, comprenant la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (ci-après «la Conférence»), se tiendra du 9 au 12 mars 2015 à Cancún (Mexique). Les participants trouveront dans le présent document des renseignements d'ordre général qui pourront leur être utiles. Des renseignements complémentaires seront communiqués en temps voulu sur le site Web du secrétariat de la Convention, à l'adresse suivante: www.unccd.int.

1. Secrétariat

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification («la Convention»), dirigé par la Secrétaire exécutive, M^{me} Monique Barbut, a son siège à Bonn (Allemagne), à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Langer Eugen
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn (Allemagne)
Téléphone: + 49 228 815 28 00
Télécopieur: + 49 228 815 28 98 ou 99
Courriel: secretariat@unccd.int

2. Lieu de la session

La session se tiendra au Centre de convention et d'exposition de Cancún, à l'adresse suivante:

Boulevard Kukulcan Km 9
Zona Hotelera
77500 Cancún
Quintana Roo
Mexique



Téléphone: + 52 998 881 04 00
 Télécopieur: + 52 998 881 04 02
 Courriel: info@cancuncenter.com
 Site Web: www.cancuncenter.com/

3. Admission à la session

Les dispositions régissant les travaux de la Conférence des Parties à la Convention s'appliquent *mutatis mutandis* à ses organes subsidiaires. La participation à la session est donc ouverte aux délégations des Parties, aux représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et aux observateurs, conformément aux dispositions de la Convention et au Règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification¹.

Le Comité de la science et de la technologie étant un organe subsidiaire de la Conférence des Parties, les délégations des Parties n'ont pas à présenter de pouvoirs. Avant la session, une liste officielle des membres de la délégation doit toutefois être communiquée au secrétariat de la Convention pour l'inscription des participants, et pour des raisons de sécurité. La même règle s'applique aussi aux observateurs déjà accrédités aux sessions antérieures de la Conférence des Parties.

Toute institution ou organisation nationale ou internationale, gouvernementale ou non, qui n'a pas encore le statut d'observateur peut être admise à la session sur présentation d'une demande officielle au secrétariat de la Convention, en attendant que la Conférence des Parties se prononce définitivement sur l'octroi du statut d'observateur à sa session ordinaire suivante. Dans sa demande, l'institution ou l'organisation doit indiquer quelles sont ses compétences ou qualifications dans les domaines visés par la Convention.

4. Inscription

L'inscription des délégations nationales, des représentants des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, ainsi que des correspondants des médias et du personnel de l'ONU se fera du lundi 9 mars au jeudi 12 mars 2015; entre 9 heures et 17 heures, au comptoir des inscriptions du Centre de convention et d'exposition de Cancún.

La quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie se déroulera du 9 au 12 mars 2015. La troisième Conférence scientifique au titre de la

¹ Conformément au paragraphe 2 de l'article 36 de la Convention, à l'égard de chaque État ou organisation régionale d'intégration économique qui la ratifie, l'accepte, l'approuve ou y adhère après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date du dépôt, par cet État ou cette organisation régionale d'intégration économique, de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. À l'ouverture de la session, le 9 mars 2015, les Parties seront les États et organisations régionales d'intégration économique qui auront déposé leur instrument au plus tard le 9 décembre 2014. Les États qui l'ont fait après le 9 décembre mais avant le 12 décembre 2014 deviendront parties au cours de la session. Les États qui ont déposé leur instrument après le 12 décembre 2014 ne deviendront parties qu'après la clôture de la session, mais pourront participer à celle-ci en qualité d'observateurs. On trouvera dans le document ICCD/COP(11)/20/Rev.1 la liste des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des observateurs qui étaient accrédités à la onzième session de la Conférence des Parties. Les divers renseignements sur l'état des ratifications peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat, à l'adresse: www.unccd.int.

Convention sur la lutte contre la désertification se tiendra pendant la quatrième session extraordinaire du Comité. Les jours et horaires des séances seront annoncés dans le Journal officiel de la session.

Outre la salle réservée aux séances plénières, des salles seront disponibles pour les réunions informelles, sans services d'interprétation. Les dispositions à prévoir pour de telles réunions sont à convenir avec le secrétariat². Les horaires sont en principe les suivants: de 10 heures à 13 heures, et de 15 heures à 18 heures.

Des badges seront délivrés lors de l'inscription et les participants sont priés de les porter en permanence, l'accès au Centre de convention et d'exposition n'étant possible que sur présentation du badge.

5. Comment se rendre sur le site

Vols

L'Aéroport international de Cancún est l'un des aéroports les plus actifs de la région. Cancún est desservi quotidiennement par des vols directs ou avec escale affrétés par les grandes compagnies aériennes et les compagnies aériennes charters.

Il faut compter 25 minutes pour rejoindre la ville de Cancún depuis l'Aéroport international de Cancún. Les participants arrivant à cet aéroport peuvent emprunter les autobus municipaux ou les navettes mises à disposition par les hôtels, ou prendre un taxi, notamment, pour se rendre jusqu'au quartier de la ville où se trouvent les hôtels.

Une station de taxis est à disposition à la sortie de chacun des deux terminaux de l'aéroport; les tickets s'achètent dans l'aéroport, au niveau de la zone de réception des bagages, ou à l'extérieur du terminal. Un trajet simple entre l'aéroport et la ville coûte environ 550 pesos mexicains (soit 50 dollars des États-Unis). À l'intérieur de l'aéroport, des distributeurs automatiques de billets sont mis à disposition par les grandes banques mexicaines, dont certains permettent de retirer des espèces au moyen d'une carte internationale.

Un comptoir d'information consacré à la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie sera mis en place par les organisateurs dans la zone des arrivées de l'Aéroport international de Cancún. Des bénévoles pourront donner aux participants des renseignements sur les transports ou toute autre question.

Location de voiture - Aéroport international de Cancún

L'Aéroport international de Cancún dispose du plus grand parc de location de voitures de la région, et la plupart des grandes sociétés de location de voiture y sont représentées. Les informations concernant les services, les tarifs et les véhicules disponibles peuvent être obtenues en appelant le Service clientèle pour la location de voitures, aux numéros suivants:

Depuis les États-Unis d'Amérique ou le Canada (appel gratuit): 1 888 414 00 17

Depuis l'étranger (hors États-Unis et Canada): + 52 998 848 03 35

Depuis le Mexique: 01 800 822 71 16

Pour se rendre au Centre de convention et d'exposition de Cancún

² Pour les personnes à contacter, veuillez consulter le Journal officiel de la session.

Le Centre de convention et d'exposition de Cancún³ se trouve à environ 9,5 kilomètres du centre-ville et à 18 kilomètres de l'aéroport international. Restaurants, magasins de proximité, pharmacies, banques et autres services sont à disposition à quelques minutes de marche du Centre.

6. Hébergement hôtelier

Les participants doivent procéder eux-mêmes à leur réservation et il leur est conseillé de confirmer et de régler leur hébergement dans les meilleurs délais.

Les hôtels ci-après offrent un tarif préférentiel aux participants de la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie, sous réserve des disponibilités; pour en bénéficier, il convient de communiquer le code «UNCCD» au moment de la réservation:

Aloft Cancún

Boulevard Kukulcan Km 9
MZ 48 L-8-1, Zona Hotelera
Cancún, Quintana Roo
77500, Mexique
Téléphone: + 52 998 848 99 00
Courriel: Diana.Gomez@alofthotels.com;reservations.03930@starwoodhotels.com
Site Web: www.starwoodmeeting.com/StarGroupsWeb/booking/reservation?id=1410158636&key=383F151E

Krystal Cancún

Boulevard Kukulcan Km 9
Lotes 9 y 9 A, Zona Hotelera
Cancún, Quintana Roo
77500, Mexique
Téléphone: + 52 998 848 98 00
Télécopieur: + 52 998 848 98 13
Courriel: reservacionescancun1@krystal-hotels.com; reservacionescancun@krystal-hotels.com
Site Web: www.krystal-hotels.com/Cancun/english

Krystal Grand Punta Cancún

Boulevard Kukulcan Km. 8.5
MZ 51 L-8, Zona Hotelera
Cancún, Quintana Roo
77500, Mexique
Téléphone: + 52 998 891 55 55
Réservations: + 52 998 883 14 38
Courriel: reservacionescancun.kgpc@krystal-hotels.com;
reservacionescancun@krystal-hotels.com
Site Web: www.krystal-hotels.com/punta_cancun/english

Pour d'autres solutions d'hébergement en hôtel, consulter le site Web suivant:
<http://cancun.travel/en/hotels/>.

³ Pour visualiser l'emplacement exact du Centre, saisir l'adresse: <https://maps.google.com.mx/maps?q=Canc%C3%BA+Center&ie=UTF8&ll=21.135125,86.747704&spn=0.011148,0.018625&safe=active&fb=1&gl=mx&cid=3397251811409248777&t=h&z=16>.

Il est conseillé aux participants à la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie de séjourner dans les hôtels qui se trouvent à l'intérieur du quartier des hôtels ou à proximité. Le Centre de convention et d'exposition se trouve à environ 9,5 kilomètres du centre-ville. Le trajet en taxi depuis le centre-ville jusqu'au Centre de convention et d'exposition coûte environ 250 pesos mexicains (20 dollars É.-U.). Les transports publics peuvent être empruntés pour un montant de 9,50 pesos mexicains (0,70 dollar É.-U.) par trajet.

7. Services disponibles sur place

On trouvera dans le Journal officiel de la session des renseignements sur les services médicaux, les numéros d'urgence et divers autres services (poste, téléphone, télécopie, photocopie, Internet, cafétérias, bars, banques, agences de voyage, etc.).

8. Formalités de police et de douane

Visas

Le Gouvernement mexicain invite les participants à solliciter un visa dès que possible auprès de l'ambassade ou du consulat le plus proche. Le visa doit toujours être demandé par la personne qui a l'intention de voyager. Il convient de noter que, dans la plupart des ambassades, le dépôt de la demande de visa se fait sur rendez-vous.

Des informations complémentaires concernant la procédure et des précisions sur les justificatifs à présenter sont disponibles sur le site Web de l'ambassade ou du consulat mexicain compétent⁴.

En outre, on trouvera sur le site Web de l'Institut national mexicain de l'immigration⁵ la liste des pays dont les ressortissants ont besoin de visa pour entrer au Mexique et celle des pays qui n'en ont pas besoin.

Les ressortissants des pays pour lesquels un visa est requis pour se rendre au Mexique seront dispensés de visa s'ils présentent l'un des documents ci-après aux services de l'immigration au point d'entrée:

- a) Document attestant que le titulaire réside de façon permanente au Canada, aux États-Unis d'Amérique, au Japon, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou dans l'un quelconque des pays membres de l'espace Schengen;
- b) Visa en cours de validité émis par les États-Unis;
- c) Carte de voyages d'affaires de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), approuvée par le Mexique.

Réglementation douanière

Des informations détaillées sur la réglementation douanière en vigueur au Mexique peuvent être obtenues auprès des consulats et ambassades du Mexique.

⁴ On trouvera les coordonnées de la représentation du Mexique compétente aux adresses: www.sre.gob.mx/index.php/representaciones/embajadas-de-mexico-en-el-exterior et www.sre.gob.mx/index.php/representaciones/consulados-de-mexico-en-el-exterior.

⁵ Consultables aux adresses ci-après, respectivement: www.inm.gob.mx/index.php?page/Paises_visas et www.inm.gob.mx/index.php?page/Paises_No_Visa.

9. Interventions faites lors des réunions officielles

Dans sa résolution 64/230 sur le plan des conférences, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que les prestations des services d'interprétation soient de la plus haute qualité. Dans l'intérêt du bon déroulement des réunions, il convient que les participants prononcent leur discours ou leur déclaration à un débit normal pour qu'une interprétation simultanée de qualité puisse être assurée à l'entière satisfaction de tous les intéressés.

10. Manifestations parallèles

Les participants qui souhaitent organiser des réunions en marge de la conférence doivent adresser une demande en ce sens au secrétariat, par téléphone, télécopie ou messagerie électronique:

Téléphone: + 49 228 815 28 00
Télécopieur: + 49 228 815 28 98 ou 99
Courriel: sideevents@unccd.int

Le formulaire correspondant peut être téléchargé à partir du site Web de la Convention, à l'adresse suivante: www.unccd.int/en/about-the-convention/the-bodies/The-CST/Pages/CST-S4.aspx. Les demandes doivent parvenir au secrétariat avant le 9 janvier 2015.

Les participants sont informés que le secrétariat se chargera uniquement de l'attribution des salles. Les créneaux horaires et les salles seront attribués en fonction des disponibilités, dans l'ordre de réception des demandes. En raison du grand nombre d'activités qui se déroulent pendant les sessions, il peut y avoir, en de rares occasions, des changements de dernière minute, voire des annulations, dans le cas de certaines manifestations parallèles. D'autres services (services de restauration, équipements techniques, etc.) peuvent être obtenus à des conditions commerciales auprès des fournisseurs locaux agréés ci-après:

Services de restauration:

M^{me} Fernanda Loaiza
Direction du Service clientèle
Centre de convention et d'exposition de Cancún
Téléphone: + 52 998 881 04 46
Courriel: floaiza@cancuncenter.com

Au cas où une manifestation parallèle nécessiterait des services d'interprétation, des services d'interprétation simultanée depuis l'anglais, l'espagnol et le français et vice-versa peuvent être obtenus à des conditions commerciales auprès du prestataire suivant:

M. Salvador Salazar
Téléphone: + 52 998 881 04 54
PSAV
Courriel: ssalazar@psav.com

Un calendrier des manifestations parallèles qui seront organisées durant la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie sera publié dans le Journal officiel de la session. Pour tous renseignements supplémentaires sur les manifestations parallèles, prière de se reporter aux indications affichées sur le site Web de la Convention, à l'adresse: www.unccd.int.

11. Expositions

Un espace sera mis à la disposition des participants pour les expositions. Des dispositions devront être prises à cet effet auprès du secrétariat, les demandes étant traitées par ordre d'arrivée.

Les participants souhaitant organiser une exposition sont invités à se mettre en rapport avec M^{me} Katya Arapnakova:

Téléphone: + 49 228 815 28 64
Télécopieur: + 49 228 815 28 98 ou 99
Courriel: exhibition@unccd.int

Le secrétariat se chargera uniquement de la répartition de l'espace d'exposition. Une superficie maximum de 9 mètres carrés sera attribuée aux participants compte dûment tenu de la pertinence de l'exposition au regard aux objectifs de la Convention et du principe de la répartition géographique équitable. La date limite pour la présentation des demandes au secrétariat est fixée au 9 janvier 2015.

Les exposants devront se charger de dédouaner leur matériel conformément à la réglementation douanière en vigueur au Mexique. Le secrétariat pourra toutefois apporter une assistance. Les exposants sont seuls responsables de leur propre stand. L'installation de toute structure d'exposition doit se faire en concertation avec la direction du Centre de convention et d'exposition de Cancún. Pour de plus amples informations sur le matériel supplémentaire destiné aux exposants, y compris l'infrastructure et la technologie, et sur les questions de transport, d'expédition et de stockage du matériel, prière de contacter:

M. Daniel Concha
Directeur du Service clientèle
Centre de convention et d'exposition de Cancún
Téléphone: + 52 998 881 04 45
Courriel: dconcha@cancuncenter.com

Le matériel de l'exposition peut être livré à l'adresse suivante:

Centre de convention et d'exposition de Cancún
- UNCCD CST-S4/2015 -
Nom et numéro du stand d'exposition
Boulevard Kukulcan Km 9
Centro de Convenciones
Zona Hotelera
77500 Cancún, Quintana Roo
Mexique

La réception des livraisons se fera le 5 mars 2015, entre 10 heures et 18 heures.

Pour toute question, prendre contact avec M. Daniel Concha (coordonnées indiquées plus haut).

D'autres services tels que les services de restauration peuvent être obtenus à des conditions commerciales auprès du fournisseur local agréé dont les coordonnées sont indiquées plus haut, au point 10.

Pour toute information complémentaire sur les installations disponibles pour les expositions, prière de consulter le site Web de la Convention, à l'adresse: www.unccd.int/en/about-the-convention/the-bodies/The-CST/Pages/CST-S4.aspx.

12. Centre de presse/informations destinées aux médias

Un centre de presse international sera mis en place à l'intention des journalistes accrédités.

Des renseignements sur les modalités d'accréditation peuvent être obtenus en contactant:

M^{me} Wagaki Mwangi
Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Langer Eugen
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Allemagne
Téléphone: + 49 228 815 28 20
Télécopieur: + 49 228 815 28 98 ou 99
Courriel: wmwangi@unccd.int

13. Renseignements généraux sur le lieu de la session

Information sur Cancún

Des renseignements utiles sur Cancún, notamment les possibilités d'hébergement en hôtel, les transports et d'autres services, peuvent être consultés sur le site Web: <http://cancun.travel/en/>.

Monnaie

La monnaie nationale est le peso mexicain, dont le code devise est MXN et le symbole \$. Les dollars des États-Unis sont généralement acceptés. Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures, et l'on trouve dans toute la ville des bureaux de change ouverts bien plus tard. Les taux de change sont les suivants:

1 dollar É.-U. = 13,4 MXN environ
1 euro = 16,8 MXN environ

Climat

En mars, la température amorçe une remontée; elle est en moyenne de 25 °C, et oscille entre 22 °C et 29 °C.

Électricité

À Cancún, l'alimentation électrique est généralement en 110 volts. Généralement, les hôtels mettent à disposition des convertisseurs pour 220 volts. Nombre de prises électriques n'étant pas adaptées aux fiches polarisées ou à trois broches, il est recommandé d'apporter son propre adaptateur. Généralement, il est possible également de s'en procurer à la boutique de l'hôtel.

Heure locale

Le fuseau horaire de Cancún est GMT -6 heures.

Heures d'ouverture

Banques:

Du lundi au vendredi: de 9 heures à 16 heures

Samedis: de 9 heures à 14 heures (certaines banques seulement)

Dimanches et jours fériés: fermé

Administrations et organisations publiques:

Du lundi au vendredi: de 9 heures à 16 heures

Samedis, dimanches et jours fériés: fermé

Bureaux de poste:

Du lundi au vendredi: de 8 heures à 15 heures

Samedis: de 8 heures à midi

Dimanches et jours fériés: fermé

Grands magasins:

Du lundi au vendredi: de 10 heures à 22 heures (horaires variables selon les enseignes)

Taxes

Une taxe à la valeur ajoutée (TVA) est prélevée sur la plupart des produits et services, au taux standard de 16 %. Toute personne étrangère qui séjourne au Mexique peut obtenir, au moment de quitter le pays, le remboursement de la TVA payée sur les produits achetés sur place. Pour ce faire, elle doit se présenter à un comptoir de remboursement de la TVA (que l'on trouve généralement dans les aéroports, les offices du tourisme ou chez les opérateurs de voyages internationaux) munie du reçu du magasin (et, le cas échéant, de la preuve de sortie du produit du pays).

Voyages

Des informations sur les voyages et le tourisme au Mexique sont disponibles en huit langues sur le site Web suivant: <http://www.visitmexico.com/fr/>.

On trouvera d'autres renseignements relatifs à la session sur la page d'accueil du site Web de la Convention: www.unccd.int.
